

*Question présentée par le député :
Pierre Gauthier*

Date de dépôt : 5.12.2016}

Question écrite

Office cantonal de la détention **La direction générale est-elle pyromane ?**

Le rapport n°109 du 15 novembre 2016 de la Cour des comptes a pointé de graves lacunes dans le domaine des ressources humaines de l'Office cantonal de la détention (OCD).

Nous constatons aujourd'hui que la situation semble s'aggraver. Nous avons en effet appris par la presse que le taux d'absentéisme des gardiens de la prison de Champ-Dollon avait presque triplé en quelques jours.¹

Alors qu'il nous semble logique que la direction de l'OCD fasse le maximum pour améliorer le climat de travail et réduire les tensions, cette dernière a au contraire attisé le conflit larvé par un message au ton très agressif envoyé à quelque 800 destinataires².

Ce message maladroit a provoqué une réaction cinglante du syndicat UPCP exprimée dans un message adressé à tous les membres³.

Il importe de souligner que tant les policiers que les gardiens de prison sont particulièrement exposés. Ils accomplissent une mission difficile que peu de personnes voudraient accomplir tant elle est risquée et ingrate sous de nombreux aspects. Ce

¹ <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/57-gardiens-arret-maladie-malaise-penitentiaire/story/13015380>
<http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Pouss-e-d-absentisme---Champ-Dollon-25542707>

² voir copie du message annexée

³ voir copie du message annexée

personnel est néanmoins absolument indispensable à la bonne marche de nos institutions.

Les dénigrement du directeur général de l'OCD ne sont pas une réponse satisfaisante au malaise profond qui touche l'ensemble des gardiens de prison. Au contraire, ils ne peuvent qu'aggraver un conflit naissant et risquent de mener à la rupture.

Mes questions au Conseil d'Etat sont donc les suivantes.

1. Quand et de quelle manière le Conseil d'Etat entend-il mettre en application les recommandations de la Cour des comptes afin d'apaiser les tensions qui dégradent le climat de travail au sein de l'OCD ?
2. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'utilité des presque 60 postes (!!!) alloués à la direction générale de l'OCD ?
3. Au vu du bilan négatif, le Conseil d'Etat envisage-t-il de supprimer tout ou partie de ces postes, de les transférer sur le terrain ou de les allouer à des secteurs essentiels qui doivent renoncer à des prestations par manque de moyens (DIP par exemple) ?
4. Enfin, le Conseil d'Etat cautionne-t-il la communication agressive, voire humiliante, adressée aux collaborateurs par le directeur général de l'OCD le 3 décembre 2016 ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses

Pierre Gauthier, député

Annexes mentionnées :

Copie du courriel de direction de l'OCD à quelque 800 collaborateurs ;

Copie du message « news » de l'UPCP du 4 décembre 2016